



ASF
MME COSTANTINO-BOSSUET
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
74 ALLEE DE BEAUPORT
CS 90304
84278 VEDENE CEDEX

Orange le 9 octobre 2023

Objet : Revendications Force Ouvrière sur le pouvoir d'achat et les conditions de travail.

Madame la directrice,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des salariés en matière de pouvoir d'achat et des conditions de travail.

Même si nous n'avons pas déposé un préavis de grève pour la journée de mobilisation Européenne contre l'austérité du 13 octobre, il n'en demeure pas moins que les salariés d'ASF sont eux aussi fortement impactés par l'inflation du coût de la vie.

Nous espérons que la voie constructive que nous venons de prendre s'avèrera positive pour les salariés et aboutira à la mise en place de mesures fortes pour maintenir leur pouvoir d'achat.

Comme vous le savez, le contexte économique et social est difficile pour les travailleurs, qui subissent la hausse des prix, la baisse des prestations sociales et la précarité de l'emploi. Nous estimons que les salaires versés par votre entreprise ne sont pas à la hauteur des efforts fournis par les salariés, ni des résultats obtenus par l'entreprise.

C'est pourquoi nous vous demandons d'ouvrir sans délai des négociations afin de discuter des mesures à prendre pour améliorer les conditions de travail et de rémunération des salariés.

Nous souhaitons notamment aborder les points suivants :

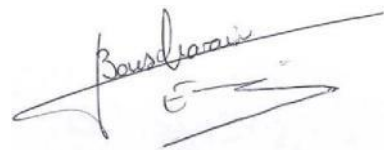
- Augmentation générale des salaires lors de la prochaine NAO, qui doit être significative et supérieure à l'inflation hors AI pour toutes les catégories sociaux-professionnelles.

- La revalorisation de toutes les primes (astreinte, primes éloignement, paniers...) et des indemnités qui doit être significative et supérieure à l'inflation.
- Nous demandons l'instauration d'une prime de partage de la valeur ajoutée d'un montant de 1 000 € pour tous les salariés.
- Nous proposons de mettre en place lors de la négociation triennale sur la participation une formule dérogatoire plus favorable aux salariés.
- Nous souhaitons la réouverture d'une vraie négociation pour la filière viabilité, avec comme objectif une hausse significative des rémunérations à hauteur de 800 € brut par an pour la reconnaissance d'un métier spécifique et en pleine mutation.
- Nous demandons le remplacement systématique de chaque salarié par le recrutement de CDI
- La mise en place d'une prime médaille du travail pour les 30 et 40 ans d'ancienneté.
- Négocier un avenant à l'accord sur les jours d'ancienneté, permettant entre autres d'intégrer les cadres dans le dispositif et de repousser l'âge limite des jours d'ancienneté à l'âge légal de départ à la retraite (64 ans).
- Mettre en place un groupe de travail pour la mise en place de la semaine de 4 jours à 32 heures, sans perte de salaire.
- Mise en place d'une commission de travail qui se réunirait 2 fois par an, avec comme objectif d'échanger sur les nouvelles missions liées aux évolutions technologiques et organisationnelles des métiers.
- La création d'un groupe de travail visant à traiter les inégalités de salaires entre les hommes et les femmes.

Nous restons à votre entière disposition si besoin pour toutes informations complémentaires.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Madame la Directrice, mes sincères salutations.

Eric BOUSCHARAIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bouscharain', with a horizontal line drawn through it.

DSC FO ASF

Pour affichage le 10 OCTOBRE 2023.